

Des armées **modernisées**, des crédits **mieux utilisés**

Notre système de réserve

→ *modernisé en profondeur*

Au cours de la session, l'activité législative de la commission a été dominée par l'examen de deux projets de loi. Le premier « modifiant diverses dispositions relatives à la défense », a permis une mise à jour de l'état du droit sur une importante série de sujets intéressant la défense et la sécurité nationale : renforcement du dispositif de protection contre le terrorisme visant des matières nucléaires et des installations vitales, mise à la disposition du ministère de la défense de jeunes sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, modernisation des procédures administratives du commerce des armes... Mais c'est la discussion du projet de

loi « modifiant la législation portant organisation de la réserve militaire » qui a indéniablement constitué le temps le plus fort de l'activité législative de la commission durant la session. Indispensable corollaire du processus de professionnalisation de nos forces armées, ce texte réorganise en profondeur notre système de réserve, qui se voit modernisé autour de trois axes majeurs : rationalisation par l'intégration des anciens militaires dans la réserve opérationnelle ; accroissement de la réactivité, par le raccourcissement du délai d'information des employeurs ; développement maximal, enfin, du partenariat armées-entreprises.

Un double contrôle en aval et en amont

→ *des crédits de défense*

L'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a cette année permis un élargissement du contrôle exercé par la commission au moment de la discussion budgétaire, notamment par le biais des avis – désormais plus nombreux – qu'elle est amenée à rendre. Outre huit rapports portant sur les crédits de la mission « Défense », la commission a ainsi adopté un avis budgétaire concernant le programme sur la gendarmerie nationale, au sein de la mission « Sécurité », et un autre sur le programme relatif aux liens entre la Nation et les armées, au titre de la mission « Anciens combattants,

Il est à noter que, grâce à l'intense travail préparatoire opéré par la commission, le projet de loi a pu être sensiblement enrichi par les députés tout au long du débat parlementaire, en particulier sur le point crucial de la modernisation des préparations militaires.

mémoire et lien avec la Nation ». Parallèlement, soucieuse d'un contrôle resserré en aval, la commission a reconduit la mission d'information dévolue au suivi de l'exécution des crédits votés inaugurée voici trois années et qui permet, grâce à une étroite collaboration avec les ministères de la défense et des finances, de mesurer l'exacte traduction opérationnelle des crédits engagés.

La dimension sociale

→ *intégrée à la stratégie de défense*

Au cours de la session, la commission a autorisé la publication de quatre rapports d'information, qui témoignent de la diversité croissante des sujets – stratégiques, industriels mais aussi, de plus en plus souvent, sociaux – dont elle a à connaître. Le premier d'entre eux, présenté par Françoise Branget, détaille ainsi le dispositif du service militaire adapté (SMA), institué en faveur des jeunes en difficultés outre-mer, et en tire tous les enseignements, y compris, potentiellement, pour la métropole. Bernadette Paix et Damien Meslot ont pour leur part dressé l'utile bilan de la condition professionnelle, sociale et morale des militaires après l'achèvement de la professionnalisation des armées. La commission a enfin, toujours sur le terrain social, clos la session en examinant deux rapports d'information, le premier portant sur l'épineux sujet de la reconversion des militaires, présenté par Michel Dasseux et Hugues Martin, le second portant sur le suivi des mesures sociales d'accompagnement liées à la difficile situation de Giat Industries, présenté par Jean-Claude Mignon et Jean-Claude Viollet.

Du Tchad au Clemenceau

→ *un souci permanent d'information et de contrôle*

Fidèle à sa vocation, la commission a très attentivement suivi chaque développement de l'actualité touchant aux questions de défense. Elle a ainsi auditionné à plusieurs reprises le ministre de la défense (situation au Tchad, avenir de la dissuasion nucléaire), le chef d'état-major des armées (situation en Côte d'Ivoire), ou encore le préfet de police de Paris (évaluation de la menace terroriste). Elle a parallèlement continué de suivre en détail la situation de nos industries de défense, en entendant successivement les PDG de Thales, DCN et EADS.

Sensible, comme à son habitude, à tous les enjeux sociaux et humanitaires liés aux questions de défense, la commission a également reçu pour auditions de multiples représentants des associations de retraités militaires, des délégués syndicaux

des personnels civils de la défense ainsi que des militants associatifs œuvrant pour un contrôle plus étroit du commerce mondial des armes légères.

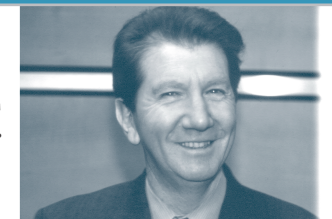
À noter enfin : vivement préoccupée par le risque d'une dégradation de l'image de la France, la commission a porté un intérêt tout particulier à la gestion du dossier de l'ex Clemenceau, au travers notamment l'examen de la proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les opérations concernant l'ancien porte-avions.

LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT
Guy Teissier
(UMP)

VICE-PRÉSIDENTS
Charles Cova (UMP)
Gilbert Le Bris (Soc)
Michel Voisin (UMP)



SECRÉTAIRES
Antoine Carré (UMP)
Joël Hart (UMP)
Francis Hillmeyer (UDF)

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS 42 DURÉE : 48h40

AUDITIONS 7 MEMBRES DU GOUVERNEMENT

17 PERSONNALITÉS

RAPPORTS 21 DONT 5 RAPPORTS D'INFORMATION